

L'Adde asbl organise ...

25 février 2011

BRUXELLES (ULB)

L'ASILE APRÈS L'ARRÊT MSS

... une matinée de réflexion

Ce 21 janvier, la Cour européenne des droits de l'Homme a condamné la Belgique et la Grèce, suite à l'expulsion vers la Grèce d'un demandeur d'asile afghan, sur base du règlement de Dublin.

La matinée de réflexion vise à dégager les implications de cet arrêt, tant sur la procédure d'asile en Belgique que pour le système européen commun d'asile. Elle s'adresse aux praticiens du secteur et à toute personne intéressée par l'étude de la problématique.

Avec le soutien du Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale (COCOF),
de la Communauté française et du Service de l'Éducation permanente.



Programme de la matinée...

- 08h 30** Accueil
- 09h 10** **L'arrêt MSS c/ Belgique et Grèce du 21 janvier 2011 : présentation,**
Isabelle Doyen, directrice ADDE asbl
- 09h 30** **La procédure Dublin en Belgique après l'arrêt MSS,**
Emmanuelle Néraudau, avocate, chargée d'enseignements
- 10h 00** **La question de l'effectivité des recours,**
Sylvie Sarolea, professeure UCL, avocate
- 10h 30** Pause café
- 11h 00** **Les implications de l'arrêt MSS pour le système européen commun d'asile,**
Francesco Maiani, professeur assistant IDHEAP, Lausanne
- 11h 40** **Les relations entre droit communautaire de l'immigration et Convention européenne des droits de l'homme,**
Jacques Jaumotte, conseiller d'Etat
- 12h 10** Questions et réponses
- 13h 00** Fin des travaux

Infos pratiques et inscriptions...

INSCRIPTIONS

Toute personne désireuse de suivre cette matinée de réflexion est invitée à remplir le bulletin d'inscription et à le renvoyer sans délai par mail à mariella.simioni@adde.be ou par fax : 02/ 227 42 44 ou par courrier rue du Boulet, 22 à 1000 Bruxelles.

Les droits d'inscription s'élèvent à 35 €. Les personnes abonnées en 2010 à la Revue du droit des étrangers bénéficient d'une réduction de 5 €, les avocats stagiaires et les services sociaux-asbl d'une réduction de 10 €, les étudiants d'une réduction de 15 €.

La formation est agréée par l'OBFG à raison de 3 points

LIEU DE LA FORMATION

ULB
Salle Dupréel
Bâtiment S - 1^{er} étage
44, avenue Jeanne
1050 Bruxelles

HORAIRE

de 8 h 30 à 13 h.

ACCÈS

Tram : 23,24,94 (arrêt Cambre-Étoile)
25, 94 (arrêt Jeanne)
Bus : 71 (arrêt Jeanne)
72 (arrêt ULB)

CONTACT

✉ : [rue du Boulet, 22 à 1000 Bruxelles](mailto:rue.du.boulet.22@adde.be)
☎ : 02/ 227 42 42
🕒 : 02/ 227 42 44
✉ : mariella.simioni@adde.be
💻 : www.adde.be